

Nombre de délégués en exercice au Comité syndical : 59
Délégués présents : 31
Absents : 28

Vote(s) pour : 31
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 27 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 3 avril 2024



Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte
Secrétaire de séance : Monsieur Denis BLOUET, Délégué Titulaire du Syndicat mixte du SCoTAM

Délibération n°2024-01-0304 : Installation de Monsieur Denis MARCHETTI en qualité de Délégué Titulaire en remplacement de Madame Marina VERRONNEAU et de Madame Charlotte PICARD en qualité de Déléguée Suppléante en remplacement de Monsieur MARCHETTI, précédemment Délégué Suppléant, pour Metz Métropole

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat mixte du SCoTAM modifiés par Arrêté Inter-Préfectoral n°2017-DCL/1-025 du 2 juin 2017,

VU la délibération du 25 mars 2024 du Conseil métropolitain de Metz Métropole désignant pour siéger au Syndicat mixte du SCoTAM :

- Monsieur Denis MARCHETTI (précédemment Délégué Suppléant) en qualité de Délégué Titulaire en remplacement de Madame Marina VERRONNEAU ;
- Madame Charlotte PICARD en qualité de Déléguée Suppléante en remplacement de Monsieur MARCHETTI, précédemment Délégué Suppléant, pour Metz Métropole.

CONSIDERANT la nécessité de pourvoir un siège de Délégué Titulaire et un siège de Délégué Suppléant devenus vacants à la suite de la démission de Madame Marina VERRONNEAU de ses fonctions de Conseillère métropolitaine titulaire de Metz Métropole,

Délibération

Le Bureau entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECLARE installés dans leurs fonctions de Délégués au Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM pour Metz Métropole :

- Monsieur Denis MARCHETTI (précédemment Délégué Suppléant) en qualité de Délégué Titulaire en remplacement de Madame Marina VERRONNEAU ;
- Madame Charlotte PICARD en qualité de Déléguée Suppléante en remplacement de Monsieur MARCHETTI, précédemment Délégué Suppléant, pour Metz Métropole.

CHARGE le Président du Syndicat mixte du SCoTAM de transmettre la présente délibération au Président de Metz Métropole.

Pour extrait conforme
Metz, le 3 avril 2024

Le Président
Monsieur Henri HASSER

Le secrétaire de séance
Monsieur Denis BLOUET



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, slanted lines.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, slanted lines.